

DECRET N° 2023/072 DU 06 FEV 2023  
portant nomination du Président du Comité d'Orientation de l'Office  
National des Infrastructures et Equipements Sportifs .-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** la loi n° 2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;
- Vu** le décret n° 2022/384 du 17 août 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportifs ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **BELL Joseph Antoine** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Comité d'Orientation de l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportifs (ONIES).

**Article 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 06 FEV 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

